



Paris, le **12 MARS 2026**

ARRÊTE BCERSC N° 26000010

portant ouverture, au titre de l'année 2027
de deux concours déconcentrés (externe et interne)
de techniciens de police technique et scientifique
de la police nationale pour le secrétariat général de l'administration
du ministère de l'Intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris

session du 28 mai 2026

-=-

LE PRÉFET DE POLICE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 95-1197 du 06 novembre 1995 modifié portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de L'État ;

Vu le décret n° 2013-951 du 23 octobre 2013 relatif à la modernisation de l'administration de la police nationale et aux systèmes d'information et de communication dans la zone de défense et de sécurité de Paris ;

Vu le décret n° 2016-1677 du 5 décembre 2016 modifié portant statut particulier du corps des techniciens de police technique et scientifique de la police nationale ;

Vu le décret n° 2010-224 du 4 mars 2010 modifié relatif aux pouvoirs des préfets de zone de défense et de sécurité ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 août 2010 modifié portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires des corps techniques et scientifiques de la police nationale ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 juin 2020 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours d'accès au corps des techniciens de police technique et scientifique de la police nationale ;

Vu l'arrêté ministériel du 9 mars 2026, autorisant au titre de l'année 2027 l'ouverture d'un recrutement de technicien de police technique et scientifique de la police nationale et fixant les modalités d'organisation ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Un recrutement déconcentré de technicien de police technique et scientifique de la police nationale est organisé le 28 mai 2026, pour le secrétariat général de l'administration du ministère de l'Intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris, par la voie de concours externe et interne.

Article 2

La date d'ouverture des inscriptions est fixée au 17 mars 2026.

La date limite de validation des formulaires d'inscription est fixée au 17 avril 2026, à 23 heures 59 (heure de Paris).

Sont admis à concourir, les candidats qui remplissent les conditions fixées par le décret n° 2016-1677 du 5 décembre 2016 susvisé pour les concours externes et internes.

Les inscriptions s'effectuent par voie électronique sur le site internet du recrutement de la police nationale www.police-nationale.interieur.gouv.fr/nous-rejoindre.

Article 3

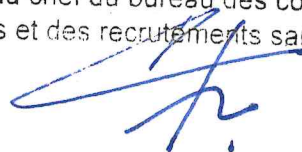
Les candidats demandant un aménagement d'épreuves doivent transmettre un certificat médical, établi par un médecin agréé, au plus tard trois semaines avant le déroulement des épreuves soit le 06 mai 2026.

Article 4

La préfète, secrétaire générale pour l'administration de la préfecture de police et le directeur des ressources humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de police.

Pour le Préfet de Police et par délégation,

**Adjoint au chef du bureau des concours, des
examens et des recrutements sans concours**



Xavier CASTAING